



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

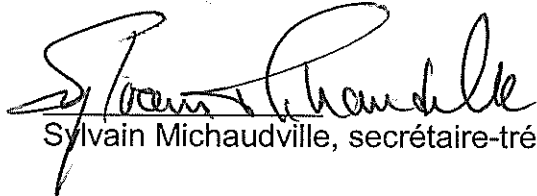
Lors d'une séance tenue le 10 août 2012, le conseil a adopté le projet de règlement 427-12, afin de créer un règlement sur les usages conditionnels.

- L'objet du règlement a imposer des conditions à la mise en place d'une antenne de télécommunication et la construction, l'installation ou l'agrandissement d'une tour de télécommunication.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2012 à 19 h au 350, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet est disponible à l'hôtel de ville, situé au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h, sauf pour les congés fériés.

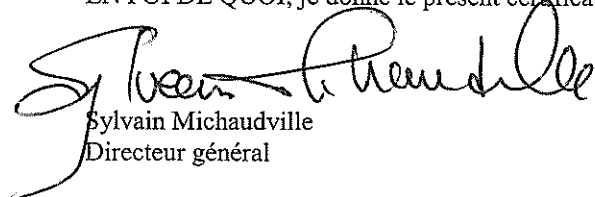
Donné à Val-des-Lacs, ce 27 août 2012

  
Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvain Michaudville, directeur général de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie au deux endroits désignés par le conseil, le 27 août 2012 entre 8 heures et 21 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 27 août 2012.

  
Sylvain Michaudville  
Directeur général